# **T'INTÉRESSE?**

Alors inscris-toi, d'ici au 5 mai 2019 sur le site de la Commission de jeunes du Canton de Vaud: cdj-vaud.ch!

Pour que ta candidature soit prise en considération, l'accord de tes parents sera nécessaire.

Nous t'informons qu'en fonction du nombre d'intéressé-e-s, une sélection sera effectuée parmi les candidatures afin de veiller à la diversité des formations et des régions, ainsi qu'à une composition équilibrée entre les sexes.

Le Conseil d'Etat nommera ensuite les membres de la Commission parmi les jeunes inscrits et la cérémonie de renouvellement aura lieu le 26 juin 2019.

### **INFORMA-TIONS**

Frédéric Cerchia Délégué cantonal à l'enfance et à la jeunesse Service de protection de la jeunesse (SPJ)

078 734 16 35 frederic.cerchia@vd.ch vd.ch/delegue-jeunesse

























**ALORS** PARTICIPE À LA COMMISSION **DE JEUNES** 



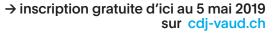












#### TU AS ENTRE 14 ET 18 ANS ?

- → Tu aimes débattre et tu veux t'exprimer sur les sujets qui te tiennent à cœur?
- → Tu es active ou actif au sein d'un parlement de jeunes ?
- →Tu participes à d'autres activités dans ta commune?
- → Ou tu souhaites démarrer ton engagement citoyen?

ALORS
PARTICIPE À LA
COMMISSION
DE JEUNES DU
CANTON DE
VAUD!

## LA COMMISSION DE JEUNES CANTONALE, POUR QUOI FAIRE?

#### C'est l'occasion pour toi:

- De donner un avis sur des projets de loi qui concernent les enfants et les jeunes.
- D'adresser des propositions aux autorités politiques.
- D'échanger avec des personnes professionnelles actives dans le travail auprès de l'enfance et de la jeunesse.
- De participer à l'attribution d'aides financières à des projets de jeunes dans le domaine social, culturel et sportif.



## LA COMMISSION DE JEUNES DANS LA LOI

Voulue par l'article 85 de la Constitution vaudoise, la Commission de jeunes a été instituée par la loi sur le soutien aux activités de jeunesse (LSAJ, 2010), qui vise notamment à encourager la participation des jeunes à la vie sociale au niveau communal, régional et cantonal. Ses membres sont désignés par le Conseil d'Etat pour un mandat de deux ans renouvelable une fois.

#### **EN BREF**

- → 25 membres filles et garçons de tout le canton.
- → 6 séances par année.
- → Indemnités et déplacement remboursés sur présentation des billets de transports publics.
- → De belles rencontres et des débats enrichissants.
- → Une collaboration avec le délégué cantonal à l'enfance et à la jeunesse.

66





mes annees
passées à la
Commission des
jeunes m'ont
donné l'impression
d'être entendue et
m'ont apporté des
outils pour le futur.